

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2023

---

INTERDICTION VENTE COLLIERS ÉTRANGLEURS ET ÉLECTRIQUES POUR ANIMAUX  
DE COMPAGNIE - (N° 577)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre la loi applicable dès sa promulgation afin de protéger au plus vite les animaux victimes de maltraitance. Il n'y a pas lieu d'ajouter un délai de près d'un an.